

Commune de POLLIONNAY

date de dépôt : 18/01/2024

date d'affichage en mairie : 19/01/2024

demandeur : PHOTEM MARKET

pour : Installation photovoltaïque

adresse terrain : 240 Route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY

Parcelle : AI 438

ARRÊTÉ 2024/32
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POLLIONNAY

Le maire de POLLIONNAY,

Vu la déclaration préalable présentée le 18/01/2024 par la SARL PHOTEM MARKET représentée par Monsieur SCIMIA Fabien domicilié 330 allée des Hêtres – 69760 LIMONEST ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour une installation photovoltaïque ;
- sur un terrain situé 240 Route de la Croix du Ban 69290 POLLIONNAY ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020, mis en révision le 15 juin 2021 ;

Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 05/02/2023 considérant que « l'installation des panneaux photovoltaïques sur les deux pans de toiture de cette habitation située à proximité immédiate du monument ne permet pas de préserver l'écrin du monument. Elle génère un impact visuel inapproprié dans le paysage formant les abords proches du monument. » ;

ARRÊTE**Article 1**

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

NB : Pour une prochaine demande, l'architecte des Bâtiments de France fait les recommandations suivantes :

« Afin de limiter son impact visuel dans le grand paysage, les panneaux seront :

- Regroupés sur un seul pan de toiture formant l'annexe (toiture plus basse que celle de l'habitation principale) ;
- Disposés sur le pan côté Ouest en bande continue de rive à rive ;
- Parfaitement intégrés dans le plan de la couverture ;

Fait à POLLIONNAY,

Le 20 FEV. 2024

Le maire,

Philippe TISSOT